



ECOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
7, Avenue Edouard Belin BP 54005
31055 Toulouse cedex 4.

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur : L'Ecole Nationale de l'Aviation Civile

Objet de l'accord-cadre

Accord cadre mono-attributaire de missions de contrôle technique (CT), de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS) et de coordination en matière de système de sécurité incendie (CSSI)

Etablie en application du Code de la commande publique

La procédure utilisée est la suivante :

Appel d'offres ouvert en application de l' (des) articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique

Date et heure limites de remise des propositions : Jeudi 10 avril 2025 à 12 :00

Sont acceptés EXCLUSIVEMENT les plis électroniques

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur	3
Article 2 - Objet de la consultation.....	3
2-1-Objet du contrat	3
2-2-Procédure de passation.....	3
2-3-Forme du contrat	3
Article 3 - Dispositions générales	4
3-1-Décomposition du contrat.....	4
3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution	5
3-3-Modalités de financement et de paiement.....	5
3-4-Forme juridique de l'attributaire	5
3-5-Délai de validité des propositions	5
3-6-Variantes.....	5
3-7-Autres dispositions	5
Article 4 - Dossier de consultation	6
4-1-Contenu du dossier de consultation	6
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique	6
4-3-Modification de détail au dossier de consultation.....	8
Article 5 - Présentation des propositions.....	8
5-1-Documents à produire	8
5-2-Compléments à apporter au cahier des charges	10
5-3-Langue de rédaction des propositions	10
5-4-Unité monétaire	10
5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
5-6-Négociation.....	11
5-7-Signature de l'offre.....	11
Article 6 - Jugement des propositions	11
Article 7 - Renseignements complémentaires.....	12

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur:

Ecole Nationale de l'Aviation Civile
7 avenue Edouard Belin
CS 54005
31055 Toulouse Cedex 4
Téléphone : +335 62 17 40 00
Site internet : <http://www.achatpublic.com>

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du contrat

La consultation porte sur les prestations suivantes :

La réalisation de missions de contrôle technique, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs et de coordination en matière de système de sécurité incendie

Lot n° 1 : Réalisation de missions de contrôle technique sur les sites de l'ENAC

Lot n° 2 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les sites de l'ENAC

Lot n° 3 : Réalisation de missions de coordination en matière de système de sécurité incendie sur le site ENAC de TOULOUSE

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Lot 1 à 3 :

Code CPV	Libellé CPV
71631300-3	Services de contrôle technique de bâtiments
71317200-5	Services de santé et de sécurité
71317100-4	Services de conseil en protection et contrôle en matière d'incendie et d'explosion.

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application de l'(des) articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

2-3-Forme du contrat

Les prestations donnent lieu, par lot, à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire sans montant minimum et avec les montants maximum définis par lot, en application de l'article R2162-2 et R2162-4 du Code de la commande publique. Les montants maximums figurent dans chacun des actes d'engagement et ci-après :

Lot n° 1 : Réalisation de missions de contrôle technique sur les sites de l'ENAC : pas de minimum et montant maximum de 200 000 € HT sur la durée du marché

Lot n° 2 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les sites de l'ENAC : pas de minimum et montant maximum de 200 000

€ HT sur la durée du marché

Lot n° 3 : Réalisation de missions de coordination en matière de système de sécurité incendie sur le site ENAC de TOULOUSE : pas de minimum et montant maximum de 200 000 € HT sur la durée du marché

Avant la réalisation des prestations, un devis estimatif reprenant les éléments de l'annexe financière du lot concerné, devra préalablement être adressé par le Titulaire au Chef du Département Technique précisant le délai d'exécution.

Des prestations exceptionnellement non définies, en lien avec l'objet du marché et n'impactant pas le montant maximum de ce dernier pourront faire l'objet de bons de commande sans contrevenir aux principes fondamentaux de la commande publique ni à celui de remise en concurrence périodique.

Les prestations à réaliser seront définies au fur et à mesure des besoins au moyen de bons de commande qui comporteront :

- nom et adresse du titulaire,
- numéro et date du marché,
- numéro et date du bon de commande,
- adresse de livraison,
- adresse de facturation,
- désignation des prestations,
- délais maximum de livraison,
- montant total hors taxes de la commande,
- taux et montant de la TVA,
- montant total TTC.

La ou les personnes habilitées à signer les bons de commande sont **le Directeur de l'ENAC ou son délégué, le Chef du Département Technique de l'ENAC et son adjoint.**

Les bons de commande pourront s'exécuter au plus tard jusqu'à 6 mois après la fin d'exécution de l'accord-cadre hors prolongation de délai.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du contrat

3-1-1-Lots

L'accord-cadre est décomposé en 3 lots définis comme suit :

Lot n° 1 : Réalisation de missions de contrôle technique sur les sites de l'ENAC

Lot n° 2 : Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les sites de l'ENAC

Lot n° 3 : Réalisation de missions de coordination en matière de système de sécurité incendie sur le site ENAC de TOULOUSE

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution

La durée de validité de l'accord-cadre est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 12 mois, à compter de la notification du marché si elle est postérieure.

Le marché est reconductible de manière tacite, dans les conditions définies au CCAP, 3 fois, pour une période de 12 Mois, soit une durée maximale de 48 mois.

Le titulaire du marché ne peut pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article R 2112-4 du Code de la commande publique.

En cas de non reconduction le délai de préavis est de deux mois.

Le délai d'exécution des prestations est fixé par le pouvoir adjudicateur dans les conditions ci-après :

Le délai d'exécution des bons de commande est fixé dans chaque bon de commande.

Des marchés négociés pourront être passés ultérieurement dans les conditions définies au CCAP, en application de l'article R2122-7 du Code de la commande publique.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de **180 jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes

3-6-1-Variantes autorisées

Les variantes par rapport à l'objet de l'accord-cadre ne sont pas autorisées.

3-6-2-Variantes exigées

Il n'est pas prévu de variantes exigées par le Pouvoir adjudicateur.

3-7-Autres dispositions

Le titulaire veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes, et de préservation du voisinage. Il doit être en mesure d'en justifier, en cours d'exécution du marché et pendant la période de garantie des prestations, sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur.

En cas d'évolution de la législation sur la protection de l'environnement en cours d'exécution du marché, les modifications éventuelles, demandées par le Pouvoir Adjudicateur afin de se conformer aux règles nouvelles, donnent lieu à la signature d'un avenant par les parties au marché.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- un acte d'engagement par lot et son annexe propre à chaque lot
- le CCAP commun à tous les lots
- un CCTP par lot et son (ses) annexe(s) éventuelle(s)

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met gratuitement à disposition le dossier de consultation exclusivement par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr).

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Les candidats devront répondre EXCLUSIVEMENT par voie électronique.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site **et notamment indiquer une adresse courriel électronique** permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

La Personne Publique s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne.

Le candidat devra se référer aux pré-requis techniques et au manuel d'utilisation disponibles sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> pour toute action sur ledit site.

Ces deux documents décrivant l'utilisation du site <https://www.marches-publics.gouv.fr> font partie intégrante du règlement de la consultation.

Les candidats font appel au prestataire de certification de leur choix à partir de la liste fournie sur le site de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information): <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/>

Les documents du marché listés du présent RC, transmis par voie électronique, sont signés électroniquement selon les modalités détaillées ci-dessous.

Par application de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique en vigueur, le candidat doit respecter les conditions relatives :

1er cas : au certificat de signature du signataire,

2ème cas : à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des jetons de signature conformes aux formats réglementaires dans l'un des trois formats acceptés.

1) LES EXIGENCES RELATIVES AUX CERTIFICATS DE SIGNATURE DU SIGNATAIRE

Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé.

1er cas : Certificat émis par une Autorité de certification "reconnue"

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm
<https://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels>

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

2ème cas : Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance

La plateforme de dématérialisation accepte tous certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles du référentiel général de sécurité (RGS) et du Règlement communautaire « eIDAS » n°910/2014 du 23 juillet 2014.

Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil-Acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

Justificatifs de conformité à produire

Le signataire transmet les informations suivantes :

1) la procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : preuve de la qualification de l'Autorité de certification, la politique de certification...)

Le candidat fournit notamment les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'AC racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation ;

L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

2) OUTIL DE SIGNATURE UTILISE POUR SIGNER LES FICHIERS

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix.

1er cas : Le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Dans ce cas, le soumissionnaire est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information

2ème cas : Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur la plate-forme de dématérialisation, il doit respecter les deux obligations suivantes :

1) Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES (ce dernier format étant fortement recommandé)

2) Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Dans ce cas, le signataire indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment :

-le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d'explication et les pré-requis d'installation (type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc). La fourniture d'une notice en français est souhaitée ;

-le mode de vérification alternatif en cas d'installation impossible pour l'acheteur (contact à joindre, support distant, support sur site etc.).

RAPPEL GENERAL

Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer **au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres** des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats voudront bien informer l'ENAC, dès réception du DCE, **des coordonnées de la personne à contacter (courriel)** pour ledit dossier afin que l'information puisse lui être transmise dans les meilleurs délais.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

-Lettre de candidature (DC1 disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Les échanges au cours de la passation se faisant principalement par voie dématérialisée, les candidats doivent fournir **l'adresse mail de deux personnes habilitées**.

-Déclaration du candidat (DC2 disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Liste des prestations exécutées (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)

Documents à fournir pour permettre la notification du marché :

- Extrait Kbis
- Justificatif des pouvoirs de la personne habilitée
- Etat annuel des certificats fiscaux et sociaux
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance en cours de validité

Contenu de l'offre

- Acte d'engagement par lot et son(es) annexe(s) financière(s)
- Mémoire technique
- Relevé d'identité bancaire

Le mémoire technique devra inclure toutes les informations permettant de vérifier la conformité au CCTP et d'évaluer les critères de jugement des offres, et notamment les mentions expresses décrites ci-après :

LOT 1 :

- Responsable de l'accord cadre, méthodologie de travail proposée avec la maîtrise d'ouvrage notamment la gestion multisite, les certifications proposées
- Délais de remise des documents.
- Descriptif de la politique sociale mise en place dans l'entreprise pour l'intégration professionnelle et l'amélioration de la qualité de vie au travail du personnel.

- Descriptif de la politique environnementale mise en place dans l'entreprise (formations, sensibilisation, mobilité, gestion documentaire dématérialisée, etc...)

LOT 2 :

- Responsable de l'accord cadre, méthodologie de travail proposée avec la maîtrise d'ouvrage notamment la gestion multisite, les certifications proposées
- Descriptif du déroulement type d'une mission concernant une opération en site occupé
- Délais de remise des documents.
- Descriptif de la politique sociale mise en place dans l'entreprise pour l'intégration professionnelle et l'amélioration de la qualité de vie au travail du personnel.
- Descriptif de la politique environnementale mise en place dans l'entreprise (formations, sensibilisation, mobilité, gestion documentaire dématérialisée, etc...)

LOT 3 :

- Responsable de l'accord cadre, méthodologie de travail proposée avec la maîtrise d'ouvrage, les certifications proposées
- Délais de remise des documents.
- Descriptif de la politique sociale mise en place dans l'entreprise pour l'intégration professionnelle et l'amélioration de la qualité de vie au travail du personnel.
- Descriptif de la politique environnementale mise en place dans l'entreprise (formations, sensibilisation, mobilité, gestion documentaire dématérialisée, etc...)

COMMUN AU TROIS LOTS :

- Critère environnemental:
 - Description de la politique de limitation d'émission de gaz à effet de serre applicable aux déplacements des personnes affectés à la réalisation des prestations objet du présent marché incluant : mesures de limitation des déplacements, types de transport privilégiés, mesures d'aide mises en place pour les déplacements des collaborateurs mobilisés pour l'exécution du marché
 - Démarche mise en œuvre pour alléger l'impact carbone des flux numériques objet du présent marché incluant : le niveau de compression utilisé pour les livrables, les modalités de transmissions des documents proposés pour les prestations du présent marché
 - Description du plan de formation mis en place pour les collaborateurs en terme d'enjeux environnementaux incluant : le nombre de collaborateurs formés, le nom et caractères des formations suivies, le contenu succinct des formations, le nombre d'heures
- Critère social:
 - Description de la politique d'inclusion mise en place
 - Description des dispositions mises en place en faveur de la qualité de vie au travail

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article R2193-1 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire de l'accord-cadre qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le

candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

5-2-Compléments à apporter au cahier des charges

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) / Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP). Ils devront remettre une offre rigoureusement conforme au projet établi.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5-4-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura l'accord-cadre dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Remise des plis par voie électronique :

Conformément à l'article 41 du Décret relatif à la dématérialisation de la commande publique effective depuis le 1er octobre 2018, **seuls sont autorisés les dépôts électroniques** (signature électronique non obligatoire lors du dépôt) à l'adresse suivante.

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les offres papiers seront considérées comme irrégulières. A ce titre, leur régularisation éventuelle sera soumise à l'appréciation discrétionnaire du pouvoir adjudicateur.

Les candidats trouveront sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>, un "Guide utilisateur" téléchargeable qui précise les conditions d'utilisation de la plate-forme, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail via l'onglet "Testez les pré-requis techniques" et répondre à une consultation test via l'onglet "Accédez à une consultation de test" afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques. Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique "**Outils**" de la plate-forme "Accès Entreprises":

- Documentation dont le "Manuel utilisateurs"
- Assistance téléphonique (support)
- Outils logiciels
- Conseil juridique
- et Outils de vérification.

Au préalable, les candidats devront obtenir un certificat électronique qualifié auprès d'un organisme habilité à certifier des Prestations de Services de Certification Electronique (PSCE).

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées à l'article 1366 du Code civil.

HORODATAGE

La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation, la date et l'heure de remise des offres peuvent être modifiées par décision du pouvoir adjudicateur.

COPIE DE SAUVEGARDE

Les entreprises qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique numérique (CD-Rom, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie (comprenant les mêmes fichiers ou informations) avant la date limite de remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

Affaire n°202500PI013
"Copie de sauvegarde"
Service achats
7 avenue Edouard Belin
CS 54005
31055 Toulouse Cedex 4

Seules les copies de sauvegarde peuvent être remises par voie postale ou en mains propres contre récépissé, du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Seules les personnes suivantes sont habilitées à réceptionner ces sauvegardes :

Mme Cécile BUXEUL
M. Messan DOVI
Mme Lilia DROUA
Mme Pierrette LAVERGNE
M. ROUGET-CABARROQUES Marceau

ANTI-VIRUS :

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en seront avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

5-6-Négociation

Les négociations sont interdites.

5-7-Signature de l'offre

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que l'acheteur accepte les offres sans signature manuscrite ou électronique.

Cette signature sera demandée ultérieurement au candidat retenu lors de l'attribution du contrat.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

1. Capacités professionnelles et financières
2. Capacités techniques

Les capacités professionnelles seront appréciées au regard des effectifs du candidat, de ses titres d'études et professionnels, de ses moyens techniques, de ses qualifications et certifications.

Critères de jugement des offres communs aux trois lots :

Valeur technique	35 %	Organisation et méthodologie proposée de travail avec la maîtrise d'ouvrage	25%
		Délais de remises des documents en fonction des phases de conception	10%
Valeur environnementale et sociétale	15%	Critère environnemental pour l'exécution du marché, sur les items suivants : - Politique de limitation d'émission de gaz à effet de serre - Allègement de l'impact carbone des flux numériques - Formations et qualifications des collaborateurs mobilisés pour l'exécution du marché	10%
		Critère social pour l'exécution du marché, politique mise en place par la société pour l'insertion professionnelle et la qualité de vie au travail.	5%
Prix Bordereau de rémunération	30%	Prix missions de bases	20 %
		Prix missions complémentaires	3 %
		Prix mission après travaux	5 %
		Prix mission ponctuelle	2%
Prix selon les 5 scénarios	20%		

La note finale sera obtenue par addition de l'ensemble des notes pondérées.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard au plus tard **10** jours avant la date limite de remise des offres, une demande sur la plateforme : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques **8** jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile à l'adresse suivante :

1) Renseignements administratifs

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Si le fournisseur n'est pas en capacité de transmettre sa demande par voie électronique elle la transmet à l'adresse suivante :

Correspondant : Subdivision Achats
Adresse : Ecole Nationale de 'Aviation Civile
Service achats
7 avenue Edouard Belin
CS 54005
31055 Toulouse Cedex 4

Téléphone :
Fax : +335 62 17 40 36
Courriel : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

2) Voies et délais de recours

Tribunal Administratif de Toulouse
68 Rue Raymond IV
31000 Toulouse
Tel. : +335 62 73 57 57
Fax : +335 62 73 57 40